



## Probleme tourelle extraction

Par **ziad**, le **15/04/2016** à **12:21**

Bonjour,

J'ai un problème avec la copropriété. Je suis locataire d'un restaurant. Mon restaurant est équipé pour la restauration, à savoir extraction, hotte, cheminée et tourelle. Un problème vient de se poser : la tourelle dérange un voisin par les odeurs qu'elle rejette. IL faut faire des travaux pour déplacer la tourelle. Ma question est de savoir si c'est moi qui doit payer le déplacement de la tourelle ou à la copropriété. En fait, je voudrai savoir si une loi m'oblige, en tant que locataire, à déplacer le conduit ou alors s'agit'il d'une erreur dans l'architecture de l'immeuble ? la sortie de cheminée n'est pas 8 m.

Merci.